Nº 65 Fre 4' 31935

CORPS LÉGISLATIF.

C 2e Fre 25380

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR SIMON.

Séance du 19 frimaire an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

LE département de Seine et Marne s'est empressé d'obéir à la loi sur la conscription militaire, à cette loi fameuse, *le palladium* de la liberté française, et qui rendra, à jamais, notre République formidable.

S'il appartient des éloges aux administrateurs pour le zèle et la célérité qu'ils ont apporté dans son exécution,

THE NEWBERRY LIBRARY

il n'en est pas moins dû aux jeunes gens qui, rapidement, et au premier signal, ont accouru sous les drapeaux de la patrie : quatorze cents hommes, ajoutés aux nombreux bataillons que ce département a fournis depuis la guerre de la révolution, sont partis pour se rendre à leur destination.

Ils ont été accompagnés par beaucoup de leurs frères qui n'étoient pas de l'âge de la conscription, et qui se sont enrôlés pour partager leurs dangers et leur gloire.

Cette bouillante jeunesse, pleine de courage et de dévouement, est déja impatiente d'entendre sonner l'heure du combat. Elle envie à ceux qui l'ont précédée dans la carrière des armes les lauriers qu'ils ont cueillis en Italie et sur les bords du Rhin ; elle aspire au même honneur, et veut se rendre digne de devenir leur émule.

Nos ennemis oseroient-ils renouveler le fléau de la guerre, qui doit sans doute les anéantir, s'ils avoient vu le départ précipité de nos nouveaux soldats, dont l'attitude prononcée annonçoit la valeur ; s'ils avoient été témoins de l'ardeur qui animoit cette pépinière de héros qui se renouvellera sans cesse, par la sublime institution de la conscription?

Vous êtes trompés, rois de Naples et de Sardaigne, par vos courtisans, par les émigrés, lâches déserteurs de la France, par l'astucieuse Albion ; vous serez victimes de leur perfides suggestions.

La députation de Seine et Marne présente au Conseil, par mon organe, l'adresse des administrateurs de notre département sur le départ des conscrits. Je vais vous en donner lecture en vous invitant de la consigner honorablement dans le procès-verbal de cette séance.

Nota. Le Conseil a ordonné la mention honorable, & l'impression de l'adresse & du discours.

Les administrateurs du département de Seine-et-Marne au Conseil des Cinq-cents.

Melun, le 12 frimaire, an 7 de la République française, une et indivisible.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Aujourd'hui le premier détachement des conscrits de notre département arrive à sa destination, et le dernier se dispose à partir après demain; de Melun à Strasbourg. Mille quatre cents jeunes républicains déterminés à vaincre répètent les chants guerriers par lesquels ils exprimoient, au moment de leur départ, leur courage et leur dévouement.

Quelques-uns de leurs frères, retenus dans leurs foyers par des maladies passagères, s'empresseront de les rejoindre dès qu'ils seront en état de marcher.

D'autres jeunes gens, regrettant de n'être pas de l'âge de la conscription, se sont enrôlés volontairement, et sont partis avec cette ardeur qui présage la victoire.

L'exécution facile et prompte de la loi du 3 vendémiaire est une preuve du bon esprit qui anime nos concitoyens. Nous aimons à leur rendre ce témoignage honorable.

Salut et respect.

Signé, COURTIN, BILLOT, RIOT, FREZET, *admin.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire an 7.